



LE 1^{ER} AVRIL 2019

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beupré au 10 995 rue des Montagnards, le lundi 1^{er} avril 2019 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Pierre Carignan, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Serge Simard, maire suppléant.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absence motivée : M. Pierre Renaud, maire

8917-010419 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis mars 2019
- . Rapport budgétaire mars 2019

8918-010419 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2019**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019.

8919-010419 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 MARS 2019**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2019.

8920-010419 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 1900411 – 1900480	137 657,03 \$
Journal des chèques 1900480 – 1900522	78 951,92 \$
Journal des chèques 1900523 – 1900584	114 038,56 \$
Journal des chèques 1900585 – 1900603	182 487,97 \$

8921-010419 **AUTORISATION SIGNATURE ADDENDA À L'ENTENTE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ENTRE LA MRC DE LA CÔTE DE BEAUPRÉ ET VILLE DE BEAUPRÉ POUR LE PROJET CENTRE DES CONGRÈS MONT STE-ANNE INC.**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud à signer l'addenda à l'entente convention d'aide financière intervenue le 2 février 2018 entre la MRC de la Côte-de-Beaupré et la Ville de Beaupré pour le projet Centre des congrès Mont Ste-Anne inc.

8922-010419 **AUTORISATION SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTÉRIEURE INTERMUNICIPALE**

CONSIDÉRANT les rencontres et discussions ayant eu lieu entre les maires dans le dossier de la construction d'une piscine intérieure intermunicipale;

CONSIDÉRANT le point de presse du 11 février 2019 à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction de la piscine intérieure intermunicipale bénéficie d'une subvention de 3 000 000 \$ du Fonds régional de développement et de 5 843 900 \$ du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

CONSIDÉRANT QUE le projet est évalué à 9 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la politique familiale de la MRC de 2008 indique que la demande prioritaire des familles est d'avoir accès à une piscine intérieure;

CONSIDÉRANT les résultats du sondage réalisé par la firme Léger du 12 au 14 janvier 2019 qui indiquent que :

- 90% des citoyens consultés de la Ville de Beaupré souhaitent la construction d'une piscine intérieure;

- 54% de l'ensemble des citoyens interrogés des 5 municipalités concernées par le projet sont favorables au site du Centre multifonctionnel des loisirs de Beaulieu (versus 39% qui ont opté pour le site de l'école secondaire Mont Ste-Anne);

CONSIDÉRANT la proposition de la Ville de Beaulieu à l'effet que celle-ci calcule la quote-part de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaulieu et de Saint-Joachim selon une participation des 5 municipalités de l'Est de la Côte-de-Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement :

- a) de participer au financement de la construction et l'opération d'une piscine intérieure intermunicipale selon les paramètres de 50% richesses foncière uniformisée (RFU) et de 50% population permanente, selon la formule proposée par la Ville;
- b) à ce que la piscine intérieure intermunicipale soit adjacente au Pavillon le Boisclair et construite sur le site du Centre multifonctionnel des loisirs;
- c) à ce que la Ville de Beaulieu soit mandataire pour la construction et l'opération de la piscine intérieure intermunicipale;
- d) à ce que le maire et le directeur général soient autorisés à signer une entente intermunicipale à cet effet;
- e) à ce que lors de l'ouverture de la soumission pour construction, si les coûts dépassent 9 millions, les municipalités feront le point ensemble.

8923-010419 **TARIFICATION DES LOYERS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement :

- a) de transmettre des avis de renouvellement de baux aux locataires les informant des augmentations de loyer de 3% par année pour les années 2020, 2021 et 2022;
- b) d'adopter la tarification suivante :

	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Taux base communautaire :	1,94 \$	2,00 \$	2,06 \$
Taux base régulière :	6,20 \$	6,39 \$	6,58 \$

- c) d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires pour le renouvellement desdits baux.

8924-010419 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1243**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du 4 mars 2019 ;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée audit projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le règlement 1243 relatif aux travaux municipaux pour la construction d'une piscine intérieure adjacente au Pavillon Le Boisclair et comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 12 000 000 \$ remboursable en vingt (20) ans.

8925-010419 **AUTORISATION À SIGNATURE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR D'UNE ENTENTE CONCERNANT L'OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTÉRIEURE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser Monsieur Roch Lemieux, directeur général à signer avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur une entente concernant l'octroi d'une subvention pour la construction d'une piscine intérieure dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV, et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente.

La résolution ci-haut est dûment adoptée par les membres du conseil de la municipalité.

8926-010419 **MANDAT À MALLETTE (RÉCUPÉRATION TVQ – PISCINE)**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de mandater la firme « **MALLETTE** » relativement à la récupération de la TVQ dans le projet de construction de la piscine intérieure, le tout suivant l'offre de services du 22 mars 2019 pour un maximum de 35 heures (pour la réalisation des étapes 1 à 5) et représentant approximativement la somme de 8 050 \$ plus les taxes applicables.

8927-010419 **MANDAT À ABCP ARCHITECTURE – PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE DES JEUX D'EAU**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de mandater la firme « **ABCP ARCHITECTURE** » afin de préparer le programme fonctionnel et technique (PFT) pour les jeux d'eau, le tout suivant l'offre de services datée du 20 mars 2019 au montant de 8 500 \$ plus les taxes applicables.

8928-010419 **DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'INSTALLATION D'ORIFLAMMES EN BORDURE DES BOULEVARDS SAINTE-ANNE ET DU BEAU-PRÉ**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de demander au ministère des Transports l'autorisation pour installer des oriflammes en bordure des boulevards Sainte-Anne et du Beau-Pré où la vitesse affichée n'excède pas 70KM/h suivant le plan annexé.

8929-010419 **ABRIBUS – RETRAIT DES ENSEIGNES**

ATTENDU l'installation d'enseignes sur les abribus sans autorisation et sans permis;

ATTENDU que toute demande doit être déposée au conseil municipal pour approbation suivant les critères suivants :

- offrir aux commerçants locaux en priorité la possibilité de s'afficher;
- si les entreprises locales refusent, offrir aux commerçants de la Côte-de-Beaupré;

ATTENDU qu'un permis devra être émis par le service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) de demander le retrait des affiches installées sur les abribus;
- b) de déposer une demande auprès du conseil municipal afin d'obtenir les autorisations et permis nécessaires.

8930-010419 **PRIX DE VENTE DES TERRAINS DU PARC INDUSTRIEL**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de fixer le prix de vente des terrains du parc industriel à 1,67 \$/pied carré suite au dépôt du nouveau rôle triennal 2019-2020-2021.

8931-010419 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1241-1**

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 1241 le 4 février 2019;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro 1241-1 le 4 mars 2019;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 4 mars 2019;

ATTENDU que ce projet de règlement a été soumis à la consultation publique le 4 mars 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée à laquelle étaient convoqués tous les locataires et propriétaires d'immeubles habiles à voter conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1241-1 modifiant le Règlement 1192 sur le zonage pour :

- Ajuster la limite de zone pour la zone 8-H à même la zone 29-H afin qu'elle coïncide avec la ligne latérale du terrain conformément à l'article 19 et ainsi extraire une superficie approximative de 2,8 hectares de la réserve urbaine de la zone 29-H et agrandir la réserve urbaine située dans la zone 46-P-2 d'une superficie équivalente;
- Modifier l'article 125 afin de préciser les normes générales d'implantation d'un bâtiment accessoire situé dans une cour avant secondaire;
- Modifier le paragraphe 1^o a) « Autres usages » du tableau 1 de l'article 128 afin de spécifier que la hauteur maximale d'une clôture en cour avant peut être de 2 m dans le cas où elle est située au-delà de la marge de recul avant minimale prescrite dans la zone concernée;
- Modifier l'article 190 afin d'autoriser l'affichage sur un abribus sous certaines conditions;

- Modifier la définition « Infrastructure d'utilité publique » au chapitre 19 « INDEX TERMINOLOGIQUE.

8932-010419 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1242**

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 1242 le 4 février 2019;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 4 mars 2019;

ATTENDU que ce projet de règlement a été soumis à la consultation publique le 4 mars 2019 quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée à laquelle étaient convoqués tous les locataires et propriétaires d'immeubles habiles à voter conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1242 modifiant le Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour :

- Modifier le paragraphe 4^o de l'article 111 relativement aux types d'enseignes assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter une enseigne d'identification ou une enseigne commerciale dans une zone à dominante industrielle;
- Modifier le paragraphe 5^o de l'article 111 relativement aux types d'enseignes assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de préciser que ce sont les enseignes « commerciales » qui sont assujetties le long des corridors des boulevards Sainte-Anne (route 138) et du Beau-Pré (route 360);
- Modifier le PIIA applicable aux zones situées au flanc sud-ouest de la Station Mont Ste-Anne, soit les zones 47-H, 50-H, 51-H, 52-H et 53-H ainsi qu'au PIIA applicable au projet résidentiel Domaine de la Seigneurie de Beaupré, soit la zone 43-H afin d'ajouter comme matériau de finition extérieure tout autre matériau respectant l'objectif d'harmonisation approuvé par le conseil municipal.

8933-010419 **PROJET DE CONSTRUCTION – SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ (40, RUE DE L'ANSE)**

ATTENDU que les propriétaires du lot 4 459 864 ont déposé les plans préparés par Stéphane Rioux en date du 26 février 2019 pour une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Seigneurie de Beaupré et qui sera désignée comme étant le 40, rue de l'Anse;

ATTENDU qu'en vertu du règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 10 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet de construction suivant les plans déposés est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que l'architecture du bâtiment s'inscrit dans la continuité de l'architecture développée dans ce projet domiciliaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction suivant les plans déposés.

8934-010419 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT PHASE I (275, RUE DES PIGNONS)**

ATTENDU que le propriétaire des lots 4 388 114 et 4 388 115 a déposé des plans pour une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée, à la place d'une construction jumelée, située dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont et qui sera désignée comme étant le 275, rue des Pignons;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis de construction est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que la construction projetée répond aux objectifs et aux critères énoncés, alors qu'elle s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti développé dans ce projet domiciliaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction suivant les plans déposés.

8935-010419 **PROJET D'AGRANDISSEMENT – UNICO (195, RUE INDUSTRIELLE)**

ATTENDU que le propriétaire de l'entreprise Unico a déposé des plans pour une demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 195, rue Industrielle et que cet espace servira de rangement;

ATTENDU qu'en vertu du règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 14 du chapitre 3, la demande du permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet d'agrandissement du bâtiment industriel.

8936-010419 **ENSEIGNES – DÉPUTÉE CHARLEVOIX COTE-DE-BEAUPRE (10 989 BOUL. STE-ANNE)**

ATTENDU que la représentante de la députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré a déposé au nom du propriétaire de l'immeuble sis au 10989, boulevard Sainte-Anne, suivant son accord, des croquis pour une demande de permis pour l'installation de deux enseignes, l'une apposée à plat sur le bâtiment et l'autre détachée;

ATTENDU que chaque enseigne sera installée sur chacune des structures existantes en remplacement d'enseignes dont l'activité commerciale n'existe plus dans cet immeuble;

ATTENDU qu'en vertu du chapitre 6 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les enseignes commerciales situées dans un corridor de 500 mètres calculé de part et d'autre de l'emprise des boulevards Sainte-Anne (route 138) et du Beau-Pré (route 360) sont assujetties à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver les projets d'enseignes suivant les croquis déposés.

8937-010419 **PROJET DE CONSTRUCTION – CABANON (355, RUE DES MÉSANGES)**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 355, rue des Mésanges a déposé des images pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 7 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le projet de construction du cabanon assure une continuité en relation avec le bâtiment principal par rapport au style architectural, à la forme du toit et au choix des matériaux de finition extérieure et répond aux objectifs et aux critères énoncés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction du cabanon détaché suivant les images déposées.

8938-010419 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1244 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1192 SUR LE ZONAGE – AUTORISER LES ENSEIGNES COMMERCIALES DANS LE TYPE DE MILIEU RÉSIDENTIEL**

ATTENDU que la réglementation sur l'affichage est régie par type de milieu, soit 1 – Résidentiel, 2 – Noyau villageois, 3 – Mixte, institutionnel, communautaire et récréatif, 4 – Commercial et industriel et 5 – Agricole;

ATTENDU que la Ville reçoit des demandes concernant l'affichage pour des activités commerciales qui sont situées dans un type de milieu 1 – Résidentiel et que les normes sur l'affichage dans ce type de milieu sont très restrictives comparativement aux activités commerciales situées dans un type de milieu 3 ou 4 comme décrit précédemment;

ATTENDU que le territoire de la Ville de Beupré compte une dizaine d'immeubles 100% commerciaux qui sont situés dans une zone résidentielle :

- Espace Zen situé dans le complexe au Pied-du-Mont sur le boulevard Bélanger, zone 55-H;
- Rénovation MB sur le boulevard Sainte-Anne, zone 8-H;
- Garage David Lavoie sur le boulevard Ste-Anne, zone 8-H;
- Service Main d'œuvre l'Appui, sur la rue Prévost à l'intersection du boulevard Ste-Anne, zone 8-H;
- Club vacances Mont Ste-Anne et le Resto-pub Ste-Anne, sur la rue Dupont, zone 30-H;
- Bibliothèque sur la rue de LaSalle, zone 8-H;
- Caserne des pompiers sur la rue Beauregard, zone 8-H;
- Bureau de poste sur la rue Beauregard, zone 8-H;
- Accommodation de la Rivière sur l'avenue Royale (cas identique à Espace Zen), zone 18-H;
- Garage Paul Fortin, zone 4-H;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage afin d'adapter les normes sur l'affichage aux réalités de la Ville de Beupré;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance et analysé le projet de règlement préparé par le service de l'urbanisme ayant pour objet de modifier le Règlement 1192 sur le zonage pour :

- *Autoriser dans le type de milieu suivant « TYPE DE MILIEU 1 - RÉSIDENTIEL » sous certaines conditions, les enseignes commerciales pour les immeubles dont l'usage principal est autre que résidentiel;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'adopter le projet de règlement 1244 modifiant le Règlement 1192 sur le zonage.

8939-010419 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1245 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1196 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – ENSEIGNE COMMERCIALE DANS UNE ZONE DU GROUPE H-HABITATION**

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'adapter l'affichage commercial dans une zone résidentielle aux réalités de la Ville de Beupré, plus particulièrement pour assujettir à un plan d'implantation et d'intégration architecturale tout projet d'enseigne commerciale dans une zone à dominante résidentielle et que seul l'éclairage par réflexion soit autorisé pour ce type d'enseigne;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance et analysé le projet de règlement préparé par le service de l'urbanisme ayant pour objet de modifier le Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour:

- *Modifier l'article 111 relativement aux types d'enseignes assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter une enseigne commerciale dans une zone du groupe d'usage « H-Habitation »;*

- *Modifier l'article 116 relativement aux critères d'évaluation relatifs à l'éclairage d'une enseigne afin de préciser le type d'éclairage autorisé pour une enseigne commerciale dans une zone du groupe d'usage « H-Habitation », soit un éclairage par réflexion;*

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

8940-010419 **OUVERTURE D'UN POSTE DE JOURNALIER OPÉRATEUR**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser Roch Lemieux à procéder à l'affichage d'un poste de journalier opérateur.

8941-010419 **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – MODIFICATION DE L'INTERSECTION ROUTE 138 ET RUE CÔTÉ NORD**

ATTENDU QUE la Ville reçoit régulièrement des plaintes de citoyens au cours de la période hivernale en lien avec la visibilité réduite à l'intersection de la rue Côté Nord et la route 138;

ATTENDU QUE la situation est également hasardeuse pour ceux qui tentent d'accéder à la rue Côté en provenance de l'ouest avec l'obligation d'attendre dans la voie rapide le bon moment pour croiser les 2 voies direction Ouest alors que les conducteurs derrière eux en direction Est ont très peu de temps pour réagir;

ATTENDU l'augmentation du nombre de véhicules sur la route 138 et les accidents à risque élevé survenus au cours des dernières années;

ATTENDU que le ministère des Transports a, en 2008, réaménagé l'intersection avec la rue Côté Sud empêchant les gens d'avoir accès au boulevard par la section sud de la rue Côté et que les résultats ont été très positifs et ont contribué à sécuriser le secteur autant pour les piétons que pour les automobilistes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement qu'une demande soit acheminée au ministère des Transports afin d'analyser le réaménagement de cet accès dans le but de procéder à la fermeture de la rue Côté Nord à l'intersection de la Route 138 afin de sécuriser le boulevard à cet endroit (voir croquis en annexe).

8942-010419 **DEMANDE D'AUTORISATION AU MELCC – PROLONGEMENT DES SERVICES DE LA RUE INDUSTRIELLE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement :

- a) que la Ville de Beupré mandate la firme CIMA à soumettre au nom de la Ville, une demande au MELCC pour l'obtention du certificat d'autorisation pour le prolongement des services de la rue Industrielle;
- b) que la Ville de Beupré s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux, conformément aux plans, devis et documents faisant partie intégrante de l'autorisation;

- c) que la Ville de Beupré atteste que le projet de prolongement des services de la rue Industrielle est prévu au plan de gestion des débordements approuvé par le MELCC.

8943-010419 **EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'embaucher un surnuméraire au service des travaux publics pour la période du 29 avril au 27 septembre 2019.

8944-010419 **AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA RETENUE - DÉCOMPTE PROGRESSIF #5 – ENTREPRISES GNP INC. – TRAVAUX RUES STE-MARIE ET DES ÉRABLES- TECQ 2014-2018**

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la firme Cima+ et du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu M. Richard Lampron concernant le paiement final du décompte progressif #5 des travaux des rues Ste-Marie et des Érables (TECQ),

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 94 227,93 \$ plus les taxes soit 108 338,56 \$ conditionnellement à l'obtention des quittances finales et des documents administratifs mentionnés à la liste « Libération de la retenue d'entretien de 10% » jointe au décompte et payable à même les règlements 1212 et 1220.

8945-010419 **GROUPE KILOMAX – DEMI-MARATHON, LE 15 JUIN 2019**

ATTENDU que le 15 juin 2019 se tiendra la 7^e édition du Tour du Cap-Tourmente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement :

- a) d'autoriser la circulation au point de départ sur Boul. Bélanger Est, des Outardes, des Oies Blanches, rue de la Falaise, Côte René-De Lavoye, Avenue Royale, la rue des Érables, Arthur-Cooper, Van Bruyssel et/ou toute autre rue non spécifiquement désignée avec point de ravitaillement au coin de la rue des Érables et du Sumac; et
- b) de prêter du matériel de balisage.

8946-010419 **MANDAT À ENGLOBE – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – CONSTRUCTION D'UNE PISCINE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de mandater la firme « **ENGLOBE** » pour la préparation d'une étude géotechnique pour la construction d'une piscine intérieure, le tout suivant l'offre de services datée du 26 février 2019 au montant de 9 105 \$ plus les taxes applicables.

8947-010419 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION SUR INVITATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE PARC DES GOÉLANDS**

ATTENDU la résolution #8902-040319 adoptée le 4 mars 2019 autorisant l'appel d'offres sur invitation pour la construction d'un bâtiment accessoire

au Parc des Goélands;

ATTENDU l'analyse qui a été faite des soumissions;

ATTENDU que trois (3) soumissions ont été reçues de :

Nom du soumissionnaire	Avant taxes	Après taxes
EMMY CONSTRUCTION	31 200,00 \$	35 872,20 \$
RÉNOVATION M.B.	44 492,00 \$	51 672,06 \$
RÉNOVATIONS A.LEBLANC	43 411,63 \$	49 912,52 \$

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme « **EMMY CONSTRUCTION INC.** » au montant de 35 872,20 \$ incluant les taxes applicables.

8948-010419 **MANDAT À LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'octroyer un mandat à la Société de sauvetage afin d'apporter un support technique et conseil dans la réalisation du programme fonctionnel et technique de la piscine intérieure. Un maximum de 15 heures est alloué au tarif horaire de 103 \$.

8949-010419 **NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES SEIGNEURIES CONCERNANT L'UTILISATION DES LOCAUX À L'ÉCOLE SECONDAIRE MONT STE-ANNE**

ATTENDU l'entente intervenue entre la Commission scolaire des Premières Seigneuries et la Ville de Beupré concernant l'utilisation des locaux à l'école secondaire Mont Ste-Anne en 2009;

ATTENDU que la Ville désire se prévaloir du délai prévu à l'article 22 de ladite entente quant au non-renouvellement de cette dernière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu à la majorité d'entériner la lettre transmise le 27 mars 2019 à la Commission scolaire des Premières Seigneuries l'informant du non-renouvellement de ladite entente à compter du 30 juin 2019.

La conseillère Madame Nancy Pelletier enregistre sa dissidence.

8950-010419 **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE TRANSPORT PAR AUTOBUS SCOLAIRE POUR LA FÊTE NATIONALE ET LE CAMP DE JOUR 2019**

Considérant que la Ville de Beupré désire obtenir des offres pour le transport par autobus pour la fête nationale et le camp d'été 2019;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres, la liste des soumissionnaires à inviter et l'estimation des coûts;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres sur invitation, la liste des entreprises invitées à soumissionner et l'estimation des coûts;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres sur invitation avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

8951-010419 **EMBAUCHE PERSONNEL CAMP DE JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'embaucher les personnes suivantes selon la politique salariale en vigueur. L'embauche des moniteurs de camp de jour et du service de garde de première (1^{re}) année est conditionnel à la réussite de la formation en loisir d'été qui est un prérequis à l'embauche.

NOMS	ANNÉE D'EXPÉRIENCE
LES MONITEURS	
1 Wayne Pelletier	4 ^e année/13,60 \$
2 Mathias Duclos	3 ^e année/13,35 \$
3 Louis Morin	3 ^e année/13,35 \$
4 Anne-Sophie Dupont	3 ^e année/13,35 \$
5 Daphnée Fortin	3 ^e année/13,35 \$
6 Mireille Racine	3 ^e année/13,35 \$
7 Roxanne Asselin	3 ^e année/13,35 \$
8 Sarah-Janes Bourget	3 ^e année/13,35 \$
9 Frédéric Caron	3 ^e année/13,35 \$
10 Catherine Plante	3 ^e année/13,35 \$
11 Mya Dallaire	2 ^e année/13,10 \$
12 Mélanie Lachance	2 ^e année/13,10 \$
13 Véronique Morency	2 ^e année/13,10 \$
14 Joshua Richard	1 ^{re} année/12,85 \$
15 Émilie Fortin	1 ^{re} année/12,85 \$
16 Gabriel Lewis	1 ^{re} année/12,85 \$
17 Philippe Denault	1 ^{re} année/12,85 \$
18 Ariane Bernachetz	1 ^{re} année/12,85 \$
19 Lisa-Marie Michel	1 ^{re} année/12,85 \$
SERVICE DE GARDE	
1. Marie-Antoine Gauthier	1 ^{re} année/12,85 \$
2. Jitalee Lavoie	1 ^{re} année/12,85 \$
ACCOMPAGNATRICES	
1. Kim Marchand	4 ^e année/15,10 \$
2. Laurie Caron	3 ^e année/14,85 \$
3. Amélie Bouchard	2 ^e année/14,60 \$
4. Naomi Charron	2 ^e année/14,60 \$
5. Jérôme Girard	2 ^e année/14,60 \$
6. Emmy Racine-Bouchard	2 ^e année/14,60 \$
7. Liza-May Thibault	2 ^e année/14,60 \$
8. Pénélope Gravel	1 ^{re} année/12,85 \$
9. Juliette Paradis	1 ^{re} année/12,85 \$

8952-010419 **EMBAUCHE PERSONNEL PISCINE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'embaucher les personnes suivantes selon la politique salariale en vigueur :

SAUVETEURS	ANNÉE EXPÉRIENCE
Hélène Vandal, sauveteur en chef	7 ^e année/17,35 \$
1. Karel Ferland, sauveteur en chef adjoint	5 ^e année/16,35 \$
2. Béatrice Cournoyer, sauveteur	4 ^e année/16,10 \$
3. Hélène Cloutier, sauveteur	2 ^e année/15,60 \$
4. Émy Lachance, sauveteur	2 ^e année/15,60 \$
5. Rosemarie Fillion, sauveteur	2 ^e année/15,60 \$
6. Simon Cournoyer, ass-sauveteur	2 ^e année/14,60 \$
7. Ève-Marie Rodrigue, ass-sauveteur	1 ^{re} année/14,35 \$
8. Ariel Couillard, ass-sauveteur	1 ^{re} année/14,35 \$

8953-010419

CBIO – DEMANDE DE COMMANDITE – PRÊT SALLE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de prêter la salle du centre communautaire à L'Association du Hockey mineur de CBIO, le 11 mai 2019, pour la tenue de leur soirée de fin d'année.

8954-010419

AUTORISATION À SIGNATURE – TRANSACTION ET QUITTANCE – CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE BEAUPRÉ (UNIGERTEC INC., MDA ARCHITECTES INC. ET STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE)

ATTENDU QUE le 11 mai 2015, Unigertec inc. s’est vue octroyer par la Ville le contrat de construction du Centre multifonctionnel de loisirs de la Ville de Beupré, sur la base d’un prix forfaitaire;

ATTENDU QU’Unigertec a introduit une « Demande introductive d’instance » contre la Ville dans le dossier de Cour portant le numéro 200-17-028189-181, par laquelle elle réclame la somme totale de 1 752 649,43 \$, taxes incluses (solde contractuel, retenue contractuelle, travaux et honoraires supplémentaires impayés et troubles et inconvénients), plus l’intérêt légal et l’indemnité additionnelle, dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QUE la Ville conteste la procédure introduite contre elle dans le dossier de Cour portant le numéro 200-17-028189-181;

ATTENDU QUE les services professionnels de Stantec Experts-Conseils ltée ont été retenus par la Ville dans le cadre du projet pour la conception des plans et devis en structure, mécanique et électricité et pour la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE les services professionnels de MDA Architectes inc. ont été retenus par la Ville dans le cadre du projet pour la conception des plans et devis d’architecture et pour la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE la Ville a effectué, sur le solde contractuel dû à Unigertec inc., différentes retenues;

ATTENDU QU’Unigertec inc. conteste le bien-fondé de ces retenues;

ATTENDU les discussions intervenues entre les parties (Ville, Unigertec inc., MDA Architectes inc. et Stantec Experts-Conseils ltée) afin d’en arriver à un règlement global de l’ensemble des litiges et problématiques en lien, notamment, avec la procédure judiciaire intentée par Unigertec inc. et la correction de certaines déficiences et défauts relativement au projet de construction;

ATTENDU QUE les parties et leurs assureurs réservent cependant leurs droits et recours eu égard à une problématique d’infiltration d’eau qui s’est d’abord manifestée en mars 2017, et qui s’est manifestée de nouveau en février 2018 et en février et mars 2019, étant entendu qu’aucune des transactions et quittances faisant l’objet de la présente résolution ne vise

cette problématique (tant au niveau de l'exécution des travaux que de la conception de toutes les composantes de la toiture du Centre multifonctionnel), ni les dommages et préjudices subis par la Ville en raison de cette problématique d'infiltration d'eau et de celles à venir, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement :

QUE le conseil approuve les termes de la transaction et quittance à intervenir entre la Ville, Unigertec inc., MDA Architectes inc. et Stantec Experts-Conseils ltée, selon le texte de cette transaction et quittance qui est joint (incluant ses annexes) au courriel transmis par les procureurs de la Ville au directeur général, monsieur Roch Lemieux, le 1^{er} avril 2019, 16 h 22;

QUE le conseil approuve les termes de la transaction et quittance à intervenir entre la Ville et MDA Architectes inc., selon le texte de cette transaction et quittance qui est joint au courriel transmis par les procureurs de la Ville au directeur général, monsieur Roch Lemieux, le 1^{er} avril 2019, 16 h 22;

QUE le conseil approuve les termes de la transaction et quittance à intervenir entre la Ville et Stantec Experts-Conseils ltée, selon le texte de cette transaction et quittance qui est joint au courriel transmis par les procureurs de la Ville au directeur général, monsieur Roch Lemieux, le 1^{er} avril 2019, 16 h 22;

QUE le maire (ou, en son absence, le maire suppléant) et le directeur général soient autorisés à signer ces transactions et quittances;

QUE les paiements soient faits aux personnes concernées selon le plan de décaissement et les termes des transactions et quittances intervenues.

8955-010419 **AUTORISATION À SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ POUR UNE SUBVENTION DE 3 M\$ DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL SECTEUR EST POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTÉRIEURE INTERMUNICIPALE**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente avec la MRC de La Côte-de-Beaupré pour la subvention de 3M\$ du Fonds de Développement régional secteur Est pour la construction d'une piscine intérieure intermunicipale.

8956-010419 **MODIFICATION DE LA POLITIQUE SALARIALE SUITE À LA MAJORATION DU SALAIRE MINIMUM**

ATTENDU l'augmentation de 0,50 \$ du salaire minimum de 12,00 \$ à 12,50 \$ en date du 1^{er} mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter la nouvelle politique salariale suivante :

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année +
Coord. Camp de jour	17,10 \$	17,35 \$	17,60 \$	17,85 \$	18,10 \$	18,35 \$
Coord.-adj. Camp de jour	16,10 \$	16,35 \$	16,60 \$	16,85 \$	17,10 \$	17,35 \$
Sauveteur en chef	16,10 \$	16,35 \$	16,60 \$	16,85 \$	17,10 \$	17,35 \$
Camp d'été : moniteurs	12,85 \$	13,10 \$	13,35 \$	13,60 \$	13,85 \$	14,10 \$
Moniteur-accompagnateur personnes handicapées	14,35 \$	14,60 \$	14,85 \$	15,10 \$	15,35 \$	15,60 \$

Responsable du service de garde	14,35 \$	14,60 \$	14,85 \$	15,10 \$	15,35 \$	15,60 \$
Sauveteurs	15,35 \$	15,60 \$	15,85 \$	16,10 \$	16,35 \$	16,60 \$
Ass-sauveteurs	14,35 \$	14,60 \$	14,85 \$	15,10 \$	15,35 \$	15,60 \$
Préposés saison hivernale et estivale	16,85 \$	17,10 \$	17,35 \$	17,60 \$	17,85 \$	18,10 \$
Préposé à l'écocentre	14,60 \$	14,85 \$	15,10 \$	15,35 \$	15,60 \$	15,85 \$
Préposés à l'entretien des espaces verts	14,60 \$	14,85 \$	15,10 \$	15,35 \$	15,60 \$	15,85 \$
Préposé à l'accueil CMB	15,50 \$	15,75 \$	16,00 \$	16,25 \$	16,50 \$	16,75 \$
Surveillants gymnase et préposés accueil au ski de fond	14,60 \$	14,85 \$	15,10 \$	15,35 \$	15,60 \$	15,85 \$
Moniteur en chef (natation, gymnastique et autres)	18,30 \$	18,55 \$	18,80 \$	19,05 \$	19,30 \$	19,55 \$
Moniteur (trice) de natation, de gymnastique et autres	15,72 \$	15,97 \$	16,22 \$	16,47 \$	16,72\$	16,97 \$
Assistant-moniteur (trice) de natation, de gymnastique et autres	14,72 \$	14,97 \$	15,22 \$	15,47 \$	15,72\$	15,97 \$

8957-010419 **ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SERVICE DE DÉSINCARCÉRATION**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et le directeur général, M. Roch Lemieux à signer l'entente intermunicipale relative au service de désincarcération.

8958-010419 **AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1244**

Monsieur Serge Simard, maire suppléant donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 1244 modifiant le règlement numéro 1192 sur le zonage pour autoriser dans le type de milieu suivant « TYPE DE MILIEU 1 – RÉSIDENTIEL », sous certaines conditions, les enseignes commerciales pour les immeubles dont l'usage principal est autre que résidentiel.

8959-010419 **AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1245**

Monsieur Serge Simard, maire suppléant donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 1245 modifiant le règlement numéro 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour :

- Modifier l'article 111 relativement aux types d'enseignes assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter une enseigne commerciale dans une zone du groupe d'usage « H-Habitation »;
- Modifier l'article 116 relativement aux critères d'évaluation relatifs à l'éclairage d'une enseigne afin de préciser le type d'éclairage autorisé pour une enseigne commerciale dans une zone du groupe d'usage « H-Habitation », soit un éclairage par réflexion.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Huit (8) personnes sont présentes et plusieurs commentaires ont été émis

et les questions suivantes ont été posées :

- Aménagement du Parc Faubourg de la Crête;
- Piscine – quote-part des gens de Beaupré;
- Piscine – dépassement de coût

8960-010419 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 11.

Serge Simard
Maire suppléant

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe